



Lettre d'informations aux écoles du SNUipp-FSU Paris

<http://75.snuipp.fr>

mél : snu75@snuipp.fr

Compte-rendu du conseil de formation du 17 octobre 2014

Formation initiale et continue, AFC et M@gistere...

Le premier conseil de formation initiale de l'année scolaire a eu lieu le 17 octobre 2014. A l'ordre du jour, la formation initiale mise en place à cette rentrée, ainsi que le bilan de la formation continue de l'année passée. A la demande du SNUipp-FSU, a été abordée la question des animations pédagogiques de circonscriptions et de M@gistere.

Formation initiale : il faut passer de la parole aux actes !

Depuis des années, le SNUipp-FSU intervient et se mobilise aux côtés des formateurs, des stagiaires et des étudiants pour une réelle formation initiale professionnelle. Certaines des revendications qu'il a portées sont prises en compte. Cela dit, la formation initiale proposée aux étudiants et stagiaires cette année est loin d'être parfaite et leur charge de travail encore trop importante.

Le SNUipp-FSU Paris se félicite que tous les partenaires reconnaissent la place déterminante des PEIMF au sein de la formation initiale. Nous apprécions également que la formation s'articule à nouveau autour d'une communauté de formateurs.

Une fois ces intentions affirmées, ce seront les actes qui seront déterminants.

Pour le SNUipp-FSU, ce qui permettra la concrétisation de ces intentions, ce sont notamment :

- L'aménagement progressif de la formation initiale des enseignants pour permettre aux débutants un début de carrière plus serein et une formation professionnelle de qualité.
- Le retour à une journée et demie de décharge des PEIMF. Le SNUipp-FSU continue à militer auprès du ministère pour le retour à une journée et demie de décharge consacrée à la formation initiale et qui permettrait aux PEIMF de pouvoir également s'impliquer dans des groupes de recherche sur la formation et le métier.
- La remise en place des postes de DMA (Décharge de Maître d'Application) qui permettrait de retrouver une certaine souplesse dans l'organisation du travail de formateur des PEIMF
- La nécessaire mise en place de temps institutionnels pour le travail entre les professeurs d'ESPE et les Maîtres Formateurs permettant de consolider des approches communes, tant sur le suivi des stagiaires que sur la progression des objectifs de formation en M1 et M2

Comme il l'avait indiqué en audience avec le SNUipp-FSU, M. Larronde, directeur adjoint de l'académie, a réaffirmé la volonté de l'académie de mettre en place des groupes de travail inter-catégoriels sur des sujets tels que la création d'outils communs, la mise en place du tutorat mixte ou le continuum de formation.

Un premier groupe de travail (ESPE/ DEA/ PEIMF) sur l'évaluation formative des M2 a commencé.

Nous attendons les premiers documents pour en apprécier le caractère fonctionnel ou non.

M. Mendelssohn a rappelé l'existence du dispositif d'alerte liant ESPE/circonscription/PEIMF qui doit se mettre en place en cas de grande difficulté du stagiaire M2 en classe.

Le SNUipp-FSU a souligné l'importance de l'implication des PEIMF durant l'année de M1 (contenu de stage, enjeux des APP, possibilité de co-intervention à l'ESPE). Cela est d'autant plus important que dès la rentrée de M2, les lauréats du concours se retrouvent en charge de classe à mi-temps.

Le concours en fin de M1 rend problématique la formation à l'entrée dans le métier. Cela crée une tension pour les étudiants M1 entre s'initier aux gestes professionnels de leur futur métier et préparer le concours qui leur permettra de l'exercer, même si certaines épreuves ont un caractère professionnalisant.

Le SNUipp-FSU a rappelé à MM. Larronde et Mendelssohn que, depuis la rentrée, de nombreux stagiaires déjà titulaires d'un M2 revendiquent un aménagement de leur formation. Il rappelle également que l'adaptation du master fait partie des préconisations ministérielles. Le SNUipp-FSU a demandé la tenue d'une nouvelle commission académique ainsi qu'un groupe de travail préparatoire (auquel les représentants syndicaux peuvent participer contrairement à la commission académique) pour aménager la formation des stagiaires en fonction de leur cursus. Vu la quantité de travail exigée en M2, un aménagement des modules de formation serait plus que nécessaire.

M. Larronde a répondu qu'une commission académique suffisait.

En septembre la commission avait décidé qu'il n'y aurait quasiment pas de différence entre le parcours M2 alternant et le parcours FSTG. On peut légitimement se demander si les intérêts des stagiaires vont être pris en compte cette fois-ci. La pétition lancée par le SNUipp-FSU sera un point d'appui dans les discussions avec la direction de l'ESPE et l'Académie.

La représentante de Paris VII a informé le conseil de formation de l'existence de modules de préprofessionnalisation dès la L2, ce qui permet selon elle, un premier travail sur la représentation du métier pour les étudiants.

Le SNUipp-FSU s'interroge sur la nature de ces modules qui ne sont pas conduits en lien avec des formateurs de terrain ni des professeurs d'ESPE.

La formation continue

Le SNUipp-FSU est attaché à ce que notre droit à la formation continue (36 semaines sur la carrière) devienne effectif, or c'est le processus inverse qui s'est engagé depuis 20 ans : un temps de formation réduit à portion congrue, des stages de plus en plus courts qui ne permettent pas un réel temps de formation, souvent proposés hors temps scolaire... Le SNUipp-FSU continue de revendiquer la création de postes de remplaçants pour permettre aux collègues de partir en stage et des contenus et des modalités de formation correspondant aux besoins des collègues.

Enquête sur les besoins et désirs de formation des enseignant-es

L'académie a annoncé la mise en place d'une réflexion sur la formation continue. Pour se faire, elle a fait appel à un laboratoire de recherche de l'université de Paris V.

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU se fait le porte-parole et le critique de la dégradation du cadre de la Formation continue des enseignants à Paris. Le SNUipp-FSU porte une remise à plat nécessaire des besoins de formation des enseignants parisiens et considère que notre profession est dans un moment important de sa mutation qui questionne les différents besoins de formation des collègues.

Le SNUipp-FSU estime que la formation continue des enseignants doit relever le défi de l'évolution du système éducatif. Il milite pour qu'un lien véritable se constitue entre les

UFR de sciences de l'éducation et la formation continue des enseignants, tant sur la nature de nos missions d'enseignant, que sur la sociologie de l'éducation, sur la recherche en psychologie de l'enfant, ce que nous apprend la psychologie sociale ou les différentes didactiques des matières enseignées en primaire.

L'enquête sur la formation continue par le laboratoire de recherche de Paris V durera 3 ans.

Elle consistera en :

- Une analyse de l'existant, de son contexte et de la diversité des acteurs ;
- Plusieurs enquêtes auprès des enseignants parisiens afin d'identifier les besoins en formation ;
- Des entretiens d'enseignants, CPC, DEA, IEN, représentants syndicaux, sur la base du volontariat.

Ce travail en lien avec l'université pourrait être porteur d'une véritable relance de la formation continue. Le SNUipp-FSU s'attachera à y contribuer, à en diffuser les comptes rendus et à traduire en revendications ce qui émergera des besoins de la profession.

Bilan de la formation continue 2013/2014 : la baisse drastique des stages actée

Madame Monteau, IEN en charge de la formation continue, a présenté un bilan relativement complet de la formation continue 2013/2014.

Sa présentation éclaire de manière objective les évolutions tendanciennes de la formation continue au niveau départemental. Les stages étaient déjà peu nombreux, un grand nombre d'entre eux ont été annulés.

Sur 309 stages prévus, 72 ont été annulés.

Ils se répartissent de la manière suivante :

114 stages départementaux dont 32 annulés, principalement par manque de candidatures. Cela interroge l'offre de formation puisque 30 % ne semblent pas correspondre aux attentes des collègues.

41 stages longs organisés par l'ESPE et liés aux stages en responsabilité des M2. 2 seulement ont été annulés. Ces stages n'existent plus cette année (2014/2015) puisqu'il n'y a plus de stages massés pour les M2. Cela hypothèque gravement l'offre de formation, d'autant que l'académie n'augmentera pas la brigade de formation, revendication que porte le SNUipp depuis plusieurs années.

15 stages directeurs dont 3 annulés. Ce sont des stages à public désigné et qui, généralement, n'engagent pas de moyen de remplacement.

91 stages école dont 5 annulés. Ces stages écoles ont été comptabilisés sur les 18h de formation en circonscription. Le SNUipp-FSU continue de demander le retour des stages école sur temps scolaire. Pour que les réflexions communes d'une équipe deviennent un vrai moment de formation, l'académie doit entendre que cela doit se faire sur un temps massé, avec le remplacement des enseignants, pour que s'opère une vraie distanciation est nécessaire à la formation. Ces stages représentent 1/3 des stages départementaux, ce qui témoigne de réels besoins pour les équipes à se concerter et se former sur des sujets didactiques et pédagogiques.

47 stages inter-degrés dont 30 annulés. 70% de ces stages n'ont pas trouvé leur public. Cela interroge sur trois aspects :

- ces stages ont lieu hors temps scolaire,
- leur intitulé ne renvoie pas à un questionnement explicite
- et que peuvent attendre en terme de formation les enseignants du 1^{er} degré dans un cadre commun 1^{er} et second degré ?

Cela est d'autant plus questionnant que se mettent en place les conseils école/collège : lors de la concertation sur le Nouveau socle, pour ceux qui l'ont organisée en commun école/collège, la question de la formation a constitué une question prioritaire et essentielle.

1 stage PES a été proposé. Le SNUipp-FSU a rappelé l'importance de maintenir des stages de formation continue en direction des nouveaux enseignants (T1, T2). Dans

certaines circonscriptions ces stages sont organisés. Il serait préférable que ces stages soient proposés au plan académique, afin de réduire la dispersion des énergies.

L'évolution ces trois dernières années montre une baisse significative des journées stagiaires réalisées : en 2011/2012 il y en avait 19 042 et en 2013/2014 il y en a eu 12 954, soit une baisse de 6088.

La relance d'une réelle dynamique de formation continue s'impose si nous ne voulons pas voir disparaître un acquis de la profession.

Les animations en circonscription et M@gistere: l'égalité et la liberté des enseignant-es doivent être reconnues !

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'inégalité des enseignant-es suivant les circonscriptions du point de vue des AFC : dans certaines circonscriptions, les animations pédagogiques sont peu nombreuses et sur des sujets peu variés. Il est indispensable que l'académie mette un terme à cette inégalité, le SNUipp-FSU a demandé qu'un travail soit fait de ce point de vue au cours de cette année.

Le SNUipp-FSU a également revendiqué la prise en compte, dans le cadre des 18h, de formations auxquelles les collègues participent de leur propre chef. Ce qui doit être possible dans certaines circonscriptions doit l'être partout.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU a rappelé que le caractère non réglementaire des animations obligatoires en circonscription. Il continue à défendre le libre choix des collègues pour ces animations.

M@gistère

L'académie a annoncé avoir choisi 20 parcours différents. Les circonscriptions ont déterminé, parmi ceux-ci, ceux qu'ils proposeraient aux enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, le faible choix entre les différents parcours proposés en circonscription est la conséquence directe de la surcharge de travail que magistere crée pour les CPC. En effet ces derniers subissent une réelle dégradation de leurs conditions de travail qui doit être prise en compte. Toutefois, il n'est pas concevable que les enseignants ne puissent choisir parmi plusieurs parcours proposés au sein d'une offre élargie.

Le SNUipp-FSU exige également des garanties sur les aspects déontologiques qui relèvent de la confidentialité (horaires de connexion, contrôle à distance...) et sur les choix pédagogiques et didactiques des modules et leurs origines. Ceux-ci doivent être transparents et concertés. Pour le SNUipp-FSU, il n'y a aucune obligation à remplir les quizz et tableaux de bord qui ne doivent pas être demandés lors des inspections. Il n'est pas normal que les enseignants soient dans la plupart des cas appelés dans ce cadre à utiliser du matériel personnel : le SNUipp-FSU continue de réclamer une prime d'équipement ou la mise à disposition d'équipement type ordinateur portable par l'Education Nationale.

L'académie a rappelé que cette année était une année de mise en place qui va permettre de mesurer la charge de travail que M@gistere représente, l'implication des enseignants que cela nécessite et la formation des CPC : elle aurait dans ce domaine été renforcée. Sept personnes sont actuellement en formation afin d'aider à la conception de parcours sur l'académie, pour les années à venir.

L'académie a proposé une souplesse pour les circonscriptions afin qu'elles puissent mutualiser les parcours et offrir ainsi un choix plus large aux enseignants.

Le SNUipp-FSU s'interroge toujours sur l'intérêt en termes de formation de ce dispositif et des contraintes qui l'accompagnent pour les collègues. Il n'est pas question que le « contrôle » prenne le pas sur les enjeux de formation.

VAE/VES

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU revendique qu'une validation des acquis professionnels soit mise en place pour les enseignants du premier degré. Cette possibilité

est mise en place via l'ESPE à cette rentrée. Le SNUipp-FSU est intervenu sur le cout exorbitant de la VAE et la VES pour les collègues. L'ESPE a confirmé qu'une VAE ou VES coutera environ 675€. Il nous a été répondu que ce coût avait été validé en toute transparence par Paris IV, puis par le conseil d'administration de l'ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, la transparence de la validation des frais pour la VAE ne rend pas ceux-ci plus acceptables. Nous reviendrons donc sur cette question en audience.

Le SNUipp-FSU a interpellé le rectorat, qui découvrait le cout de la VAE/VES, afin qu'il participe au financement si les frais de la VAE étaient maintenus, la réponse a été vague, ils vont étudier cela et revenir vers nous pour donner leur décision.

Dans le cadre du DIF, le rectorat refuse systématiquement de prendre en charge tout ou partie du coût de la formation, ce que le SNUipp conteste, cela dit, des indemnités sont versées, ce qui peut quand même être intéressant pour les collègues.